

Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique – ERP - Accessibilité Handicapés

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES



Référence : 17001 03.08.23

Le 04/08/2023



Bien:

Appartement

Adresse:

2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER

Numéro de lot :

Référence Cadastrale :

AC - 451

PROPRIETAIRE



DEMANDEUR

SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés 17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE

Date de visite: 03/08/2023

Opérateur de repérage : MICHAUD Laurent

7001 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier



Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

Réf. Cadastrale: AC - 451

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 17001 03.08.23

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Appartement

Nombre de pièces : 2

Etage: 1er

Adresse:

2 impasse Jean Mermoz

42800 RIVE-DE-GIER

Bâti : Oui

Lot N°:8

Mitoyenneté: Oui

Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Porte: A droite sur rue

Propriétaire :

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale : 36.20 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Absence de revêtements contenant du plomb.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle: 330 kWhep/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Estimation des émissions : 72 kgeqCO2/m².an

DIAGNOSTIC GAZ

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



Agence Diagnostic Immobilier

1/1

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482 ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement

Habitation (Parties privatives Cat. du bâtiment :

d'immeuble collectif d'habitation)

Nombre de Locaux : 2

Etage: 1er Numéro de Lot:

Référence Cadastrale : AC - 451

Date du Permis de Construire : Non Communiquée

Adresse: 2 impasse Jean Mermoz

42800 RIVE-DE-GIER

Escalier:

Bâtiment:

Porte: A droite sur rue

Propriété de:



DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE A.2

Nom . SARL AURALAW Huissiers de Justice Associés

Documents fournis:

Néant

Adresse: 17 A Rue de la Presse

42000 SAINT-ÉTIENNE

Moyens mis à disposition:

Néant

Qualité : Hussier

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: JCM 17001 03.08.23 A

Le repérage a été réalisé le : 03/08/2023

Par: MICHAUD Laurent

N° certificat de qualification : ODI/AMM/11095999

Date d'obtention: 30/06/2022

AFNOR CERTIFICATION

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

Date de commande : 26/07/2023

Date d'émission du rapport : 04/08/2023

Accompagnateur:

Le donneur d'ordre

Laboratoire d'Analyses:

ITGA

Adresse laboratoire:

ARTEPARC BAT E Route de

la Cote d'Azur CS 30012

13590 MEYREUIL

Numéro d'accréditation :

1-1029

Organisme d'assurance

professionnelle:

ALLIANZ

Adresse assurance:

87 rue de Richelieu 75002

PARIS - 2EME

N° de contrat d'assurance

Z086823482

Date de validité :

31/03/2024

001 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier



CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

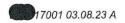
Signature et Cachet de l'entreprise sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Allée du Moulin St Paul

Allée du Moulin St Paul 42480 LA FOUILLOUSE Pel. 04 7/48-89-39 ASS 48-298-192 - APE 7180 B Date d'établissement du rapport : Fait à LA FOUILLOUSE le 04/08/2023

Cabinet: AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Nom du responsable: MICHAUD Laurent Nom du diagnostiqueur: MICHAUD Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.



Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX

Amiante



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	. 1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	. 1
EXECUTION DE LA MISSION	. 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	.4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	.4
PROGRAMME DE REPERAGE	5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	.5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21)	.5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
RAPPORTS PRECEDENTS	6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	.6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	.6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	.7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	.7
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	: .7
COMMENTAIRES	.7
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – CROQUIS	8
ATTESTATION(S)	9



D CONCLUSION(S)

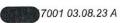
Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



Agence Diagnostic Immobilier



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

	Flocages	
	Calorifugeages	
	Faux plafonds	

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER			
1. Parois ver	ticales intérieures			
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.			
2. Planche	ers et plafonds			
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol			
3. Conduits, canalisation	ns et équipements intérieurs			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.			
4. Eléme	nts extérieurs			
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.			

17001 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier



CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 03/08/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

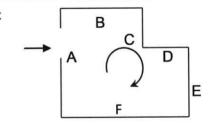
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE	ISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION						
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification			
1	Entrée	1er	OUI				
2	Salle d'eau/WC	1er	OUI				
3	Séjour	1er	OUI				
4	Alcove	1er	OUI				
5	Cuisine	1er	OUI				
6	Balcon	1er	OUI				

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

Néant

Agence Diagnostic Immobilier

6/12

17001 03.08.23 A

20 rue du chicot - 63600 AMBERT



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néan

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE							
Présence	A : Amiante		N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante		
Etat de dégradation des	F, C, FP Autres matériaux		BE : Bon état	DL:	Dégradations locales ME : Mauvais ét		
Matériaux			MND : Matériau(x) non dégradé(s) MD : Matériau(x) dégradé(s		u(x) dégradé(s)		
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
Recommandations des autres	EP Evaluation périodique						
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau						

COMMENTAIRES

Néant

ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

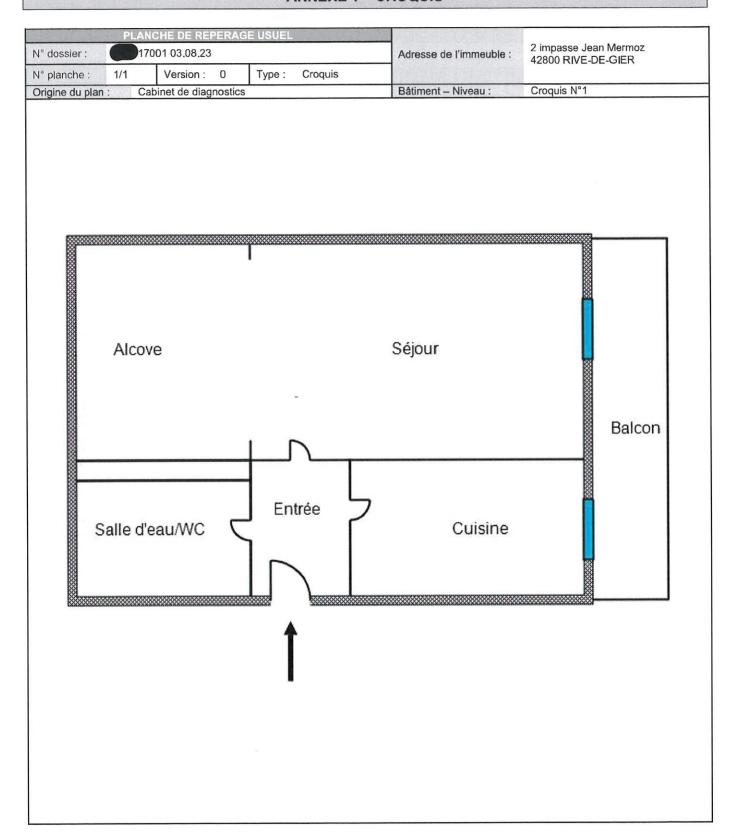
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

17001 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier



ANNEXE 1 - CROQUIS



17001 03.08.23 A

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE — REACTIVITE — QUALITE - PRIX



ATTESTATION(S)



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER ALLEE DU MOULIN SAINT PAUL 42480 LA FOUILLOUSE

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro Z086823482, qui a pris effet le 01/04/2012.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271- 6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
 - · Constat de risque d'exposition au plomb
 - Diagnostic amiante, à l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante.
 - Etat relatif à la présence des termites
 - Etat de l'installation intérieur de gaz,
 - · Etat des risques naturels et technologiques
 - Diagnostic de performance énergétique,
 - · Etat de l'installation intérieure d'électricité,
 - · Diagnostic d'assainissement et de repérage du radon et de la légionellose,
 - Diagnostic d'immeubles en copropriété,
 - Métrage des bâtiments selon la règlementation en vigueur,
 - Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif
 - Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif ancien ou à obtention de prêts bancaires réglementés.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, jusqu'à la prochaine échéance annuelle soit 31/03/2024 à zéro heure.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Etablie à LYON, le 28/03/2023

Pour Allianz,



Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régle par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 591 967 200 euros Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

17001 03.08.23 A

Agence Diagnostic Immobilier



Allianz (11)

Responsabilité Civile

Responsabilité Civile Exploitation	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non		
- Tous dommages confondus	OUI	7 500 000 EUR par sinistre
Faute Inexcusable :	OUI	1 500 000 EUR par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	OUI	1 500 000 EUR par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	OUI	500 000 EUR par sinistre
Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu :	OUI	500 000 EUR par sinistre
 Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) 	OUI	1 500 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Civile Professionnelle	Garanties souscrites	Montants maximums garantis
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	oui	500 000 EUR par année d'assurance el 300 000 EUR par sinistre
dont :		
Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non.	OUI	INCLUS
Destruction ou détérioration des documents confiés :	OUI	100 000 EUR par sinistre
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	Garantie souscrite	Montants maximums garantis
Défense devant la juridiction civile, commerciales ou idministratives :		Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en
Défense pénale :	OUI	30 000 EUR par sinistre
Recours (préjudices supérieurs à 150 Eur)	OUI	50 000 EUR HT par année d'assurance
Frais de prévention des sinistres	OUI	100 000 EUR par année d'assurance

Attestation Responsabilité Civile

Allianz VARD – Entreprise régle par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros Siège social: 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS. Nanterre





CERTIFICAT DE QUALIFICATION



CARTE DE CERTIFIÉ

NUMERO ODI/AMM/11095999

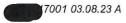
VALABLE DU 30/06/2022

AU 30/06/2029

LAURENT MICHAUD

CERTIFICATION

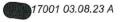
OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS -AMIANTE MENTION



Agence Diagnostic Immobilier



12/12



Agence Diagnostic Immobilier



Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique – ERP - Accessibilité Handicapés

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :

Appartement

Nombre de Pièces :

2

Etage : Numéro de lot : 1er

Référence Cadastrale :

8

AC - 451

Adresse:

2 impasse Jean Mermoz

42800 RIVE-DE-GIER

Porte:

A droite sur rue

Propriété de:

Mission effectuée le : 03/08/2023

Date de l'ordre de mission : 26/07/2023

N° Dossier:

17001 03.08.23 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 36,20 m²

(Trente-six mètres carrés vingt)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez	
Entrée	1er	2,90 m²	0,00 m²	
Salle d'eau/WC	1er	3,55 m²	0,00 m²	
Séjour	1er	14,10 m²	0,00 m²	
Alcove	1er	8,70 m²	1,00 m²	
Cuisine	1er	6,95 m²	0,00 m²	
Balcon	1er	0,00 m ²	9,15 m²	
Total		36,20 m ²	10,15 m²	

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,00 m ²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Allée du Moulin St Paul 42480 LA FOURT TOUSE Pel 04 7/48 es 39 nos 48 295 192 · APE 7180 B

Le Technicien : Laurent MICHAUD à LA FOUILLOUSE, le 04/08/2023

Nom du responsable : MICHAUD Laurent

17001 03.08.23 C

Agence Diagnostic Immobilier

1/2

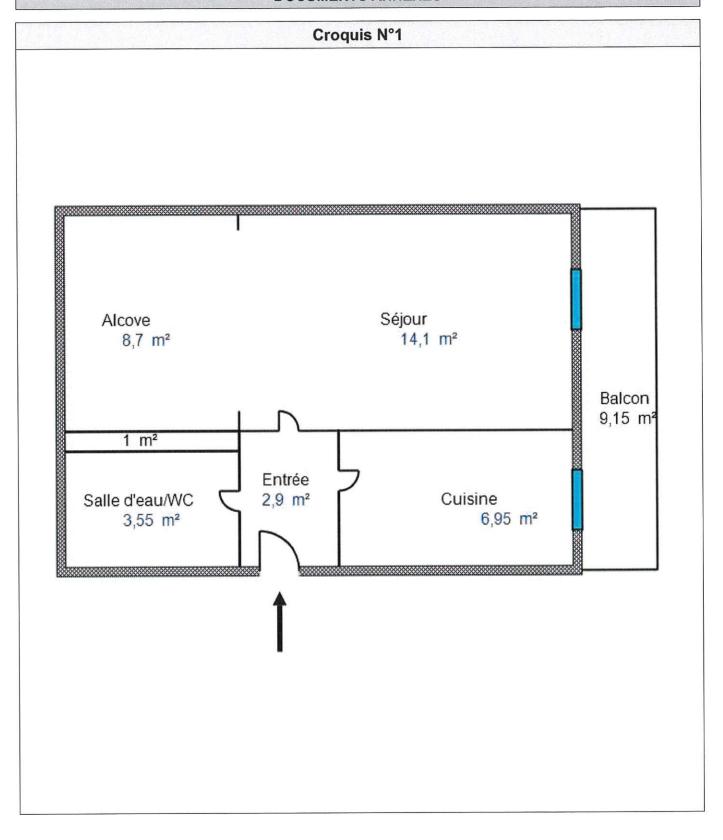
2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

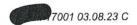
20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482



DOCUMENTS ANNEXES





Agence Diagnostic Immobilier

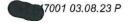
20 rue du chicot - 63600 AMBERT



Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique – ERP - Accessibilité Handicapés

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel	du cadre	réglement	taire et de	s objectifs d	u CREP					
e constat de ri	sque d'exposi	tion au plomb	(CREP), défin	ni à l'Article L,1334	l-5 du code de	e la santé pu	ublique, consi	ste à mesure	r la concentra	ation en plomb
				er ceux contenant d'ide				i, a decrire le	ur etat de coi	nservation et a
				on seulement le ri				êtements dé	gradés conte	nant du plomb
qui génèrent s	pontanément	des poussière	es ou des éc	ailles pouvant être						
evêtements en	bon état cont	enant du plom	ib (encore nor	n accessible). 1334-6 et L.1334-	7 il norte unia	uement cur	las ravâtama	nte privatife (l'un logement	v compris les
evêtements ex	térieurs au log	gement (volet,	portail, grille,)	r, ii porte uniq	uement sui	ies reveterrier	ilis privatilis t	run logement	, y compris les
Quand le CREF	est réalisé e	n application of		334-8, seuls les re	evêtements de	es parties co	mmunes son	t concernés	sans omettre	, par exemple,
a partie extérie			fait nas nartis	du champ d'appli	cation du CDE	:D				
				usages autres qui			porte que sur	les parties a	iffectées à l'ha	abitation. Dans
es locaux anne	xes de l'habit			ux qui sont destiné						
B Objet d	u CREP									
Les part		ves			M Avant					
Occupé			. 101		Ou ava	ant la mis	e en locat	ion		
Par des enf				n						
Nombre d'e										
Ou les p		ımunes d'u	ın immeub	le	☐ Avant					
C Adress	e du bien				D Prop	rietaire				
2 impasse	Jean Meri	moz			Nom :	-	2	TO THE REAL PROPERTY.	C-ESTELLA	
42800 RIVE					Adresse :					TTO MAKE
E Comma	nditaire d	la la micci	on			Kalanga a Vis			ALIK .	
THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, T	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	RALAW H	SALES AND ADDRESS OF THE PARTY.	o lustico						A sylvation (Alexander)
Associés	DAIL AU	IVALAM II	นเออเซเอ น	e Justice	Adresse		Rue de la			
	lussier				42000 SAINT-ÉTIENNE					
F L'appai		rescence)	X							
Nom du fab					Naturo du	radionu	déide :109	led		
Modèle de l			alton.						rco ·24/03	/2021
N° de série					Date du dernier chargement de la source :24/03/2021 Activité de la source à cette date :850mbq					
					Activite de	a sourc	e a celle i	Jale .030	Pull	
G Dates e					Data di a		0.410	0/0000		
N° Constat		001 03.08.	23 P		Date du ra			8/2023		
Date du cor		18/2023			Date limit	e de valid	dité: Auc	une		
H Conclu	ISION		Cla	acamant des	unitán da s	lia wa a atia				
	Non m	naumá a a		ssement des	The state of the s	FRANCISCO HOLDERY TWO DRIVES		2	Cla	222
Total		esurées		asse 0	Clas		Clas			sse 3
59	Nombre 9	% 15,25 %	Nombre 50	% 84,75 %	Nombre 0	0,00 %	Nombre 0	0,00 %	Nombre 0	0.00 %
39	3			nt contenant					U	0,00 /0
			levereiller	it contenant	du pionib	II a ete i	IIIS EII EVI	uence		ESSE SENSO NEVER DE SE VERENDO DE LA COMPANIONE
Auteur	du const									
0.14051	Signature	IC IMMOBILIER	Cabin	et : AGENCE	DIAGNOS	STIC IMM	IOBILIER			
Alle	ée du Moulin	St Paul_	Nom	du responsabl	e : MICHA	UD Laur	ent			
424	180 LA SOUT	LOUSE		du diagnostiqu			urent			
Q.	161. 04.27 48 455 298 192 - A	69 39 PE 7180 B		isme d'assura		LIANZ				
rio	0 200 10x . /	K est (in est ()	Police	: Z08682348	2					

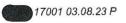


Agence Diagnostic Immobilier



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT	
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP OBJET DU CREP ADRESSE DU BIEN PROPRIETAIRE COMMANDITAIRE DE LA MISSION L'APPAREIL A FLUORESCENCE X DATES ET VALIDITE DU CONSTAT CONCLUSION AUTEUR DU CONSTAT	1 1 1 1 1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE; ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	
L'AUTEUR DU CONSTAT	3 3 3 3 3
METHODOLOGIE EMPLOYEE	
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4 5
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	
COMMENTAIRES	
LES SITUATIONS DE RISQUE	
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	
ANNEXES	.12
NOTICE D'INFORMATION	. 13



Agence Diagnostic Immobilier

2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION								
2.1 L'auteur du constat									
	m et prénom de l'auteur du constat : CHAUD Laurent	sont certifiées Champagne 2 Numéro de Ce	apport est établi par une personne dont les compétences s par : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 7b rue de 25300 HOUTAUD Certification de qualification : 146 tion : 04/12/2022						
2.2	Déclaration ASN et personne com	pétente en radio	protection (PCR)						
	claration ASN (DGSNR) : T420310 m du titulaire : AGENCE DIAGNOSTI	C IMMOBILIER	Date d'autorisation :15/09/2020						
No	m de la personne compétente en Rad	ioprotection (PCI	R) : MICHAUD Laurent						
2.3	Etalonnage de l'appareil								
Fabriquant de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : P/N500-934			Concentration: 1,04 mg/cm²						

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	03/08/2023	1,1
En fin du CREP	102	03/08/2023	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Nom du laborato	iro · NC	
Nom du contact		Coordonnées : NC
-		
2.5 Description	de l'ensemble immobilier	
Année de constr	uction : Antérieur au 1er janvier 1949	Nombre de cages d'escalier : 0
Nombre de bâtin	nents: 1	Nombre de niveaux : 1
2.6 Le bien obj	et de la mission	
Adresse :	2 impasse Jean Mermoz	Bâtiment :
	42800 RIVE-DE-GIER	Entrée/cage n° :
Type:	Appartement	Etage: 1er
Nombre de Pièces		Situation sur palier : A droite sur rue Destination du bâtiment : Habitation
N° lot de coproprié	eté: 8	(Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)
Référence Cadast		(1 artics privatives a militable conectif a nabitation)
2.7 Occupation	du bien	
	☐ Propriétaire	
L'occupant est	☐ Locataire	Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
	Sans objet, le bien est vacant	Nom:
	Garis Objet, le bien est vacant	1
2.8 Liste des lo	caux visites	
N°	Local	Etage

17001 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE TÉI.

04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



1	Entrée	1er
2	Salle d'eau/WC	1er
3	Séjour	1er
4	Alcove	1er
5	Cuisine	1er
6	Balcon	1er

2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

17001 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier



3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

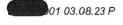
- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

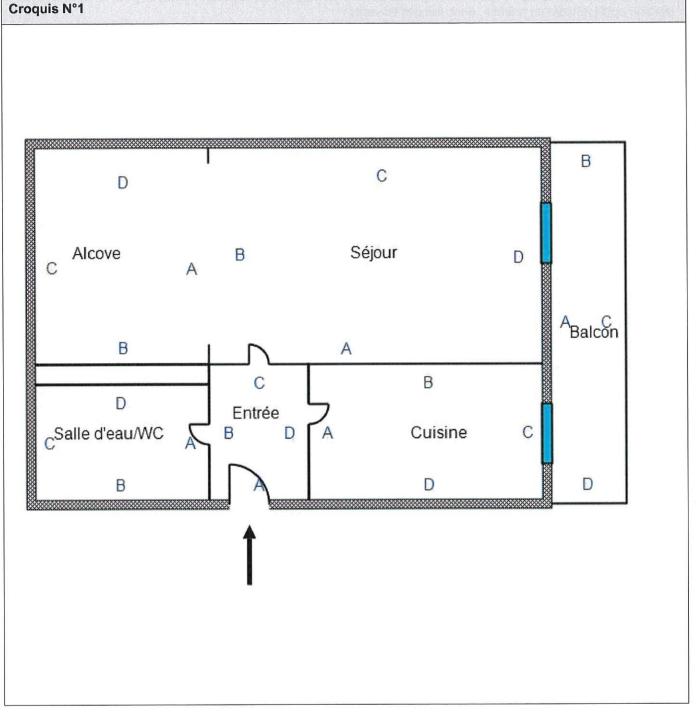
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



6/14



7001 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT



6 RESULTATS DES MESURES

N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtemen apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
6		B. # B. 4		D. I.	D. L. L.	- de 1 m	ND	denous selections	0,23			A STATE OF THE STATE OF
7	Α	Bati Porte		Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,22	0		
8	^			Plâtre	Dalatas	- de 1 m	ND		0,15			
9	Α	Mur		Platre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,42	0		
2	•	D 4 84	Fotossia	Dist	D	- de 1 m	ND	100 may (Arrive) 100 (Arrive)	0,09			
3	Α	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,62	0		
4		D- 4 *2		D-1-	Dit	- de 1 m	ND		0,1			
5	Α	Porte n°2		Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,46	0		
10		1400		Dist		- de 1 m	ND		0,27		E SANDE DAVIDOR HEALT CON	
11	В	Mur		Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,69	0		
18		D 1 10	B			- de 1 m	ND	de to to DNA Effection	0,56			
19	В	Porte n°3	Bati porte	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,32	0		
20	_	D	Dormant et	5.7	5	- de 1 m	ND		0,04			
21	В	Porte n°3	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,39	0		
12				D	200	- de 1 m	ND		0,57			
13	С	Mur		Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,51	0		
22		5	D. II.	2.1	6.77	- de 1 m	ND		0,52			La light the County of
23	С	Porte n°4	Bati porte	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,1	0		
24			Dormant et			- de 1 m	ND	A11.8 - 21.10 - M.	0,44			
25	С	Porte n°4	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,41	0		
14		« — — — — — — — — — — — — — — — — — — —			_ :	- de 1 m	ND		0,55		A MA CONTRACTOR OF THE SECOND	
15	D	Mur		Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,28	0		
26						- de 1 m	ND		0,37		Committee of the second	
27	D	Porte n°5	Bati porte	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,11	0		
28			Dormant et			- de 1 m	ND		0,24			
29	D	Porte n°5	ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,09	0		
16				AND DESCRIPTION	×	- de 1 m	ND		0,09			
17	Plafond	Plafond		Plåtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,1	0		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage	Non peint						No	n peint
		-4-1 -11	és de diagn	antia	15	Nombre d'uni			0	0/ 1	% de classe 3 0,0	

Loca	al : Sa	ille d'eau/WC (1er)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
32	Α	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,51	0	

17001 03.08.23 P

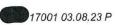
Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêter appare		Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
33	阿勒斯斯斯		4-19-10-2-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-		+ d	e 1 m	ND		0,1	at president services.		
34			Dist	Peintu		e1m	ND		0,65	0		
35	Α	Mur	Plåtre	Peintu		e1m	ND		0,38	J "		
30		Dada	Bois	Peintu		e 1 m	ND		0,02	0		
31	Α	Porte	Bois	Peintu		e1m	ND		0,29			
36		Maria	Plâtre	Peintu		e 1 m	ND	***************************************	0,41	0		
37	В	Mur	Platre	Peintu		le 1 m	ND		0,67	U		
38	С	Mur	Plâtre	Peintu		e 1 m	ND		0,36	0		
39		Mul	Platte	reint		le 1 m	ND		0,28			
40	6	Mur	Plâtre	Peintu		e1m	ND		0,1	0		
41	D	Mur	Platie	Peint		le 1 m	ND		0,67			ALUERO DE TAM
42	DI-f	Diefend	DIA+-	D-i-t-		e1m	ND		0,32	0		
43	Plafond	Plafond	Plâtre	Peintu		le 1 m	ND		0,33	U		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non pe	eint						No	n peint
N	Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre	d'unité	s de c	lasse 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

_oca	al : Sé	jour (1er)									Landon St. R. St. St.
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
44	А	Bati Porte		Bois	Peinture	-de 1 m	ND		0,54	0	Set Material years a supply that is not set to be a supply to the set of the
45 46	A			1000000		+ de 1 m	ND ND		0,05		
47	Α	Mur		Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,68	0	
54 55	А	Porte		Bois	Peinture	- de 1 m + de 1 m	ND ND		0,08	0	
48 49	В	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m + de 1 m	ND ND		0,18 0,14	0	
50 51	С	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND ND		0,17	0	
58 59	D	Embrasure	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m + de 1 m	ND ND		0,2 0,51	0	
60 61	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND ND	egyptyte in an egyptyte and an egyptyte in an egypt	0,1 0,27	0	
62 63	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m + de 1 m	ND ND	11	0,11 0,34	0	
64 65	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m + de 1 m	ND ND		0,41 0,11	0	
52 53	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m + de 1 m	ND ND		0,09	0	
56	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,18	0	



Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
66	A	Mur	Plåtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	0	1275 1276	
67	A	Wur	Platre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,68	U		
68	В	Mur	Plâtre	Delial	- de 1 m	ND		0,1			A CHOCK WAS
69	В	Mur	Platre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,18	0		
74	В	Placard	Bois	5	- de 1 m	ND	IIIV SELECTOR AND ARREST	0,38		2.NRN 7.111111522	
75	В	Placaro	BOIS	Peinture	+ de 1 m	ND		0,38	0		
70	С	Mur	Dist	5	- de 1 m	ND		0,1		Statutes at Proceed any according	
71		Nur	Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,13	0		
72	-		Dia	5	- de 1 m	ND		0,08			210.000ENV.
73	D	Mur	Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,29	0		
76	Di C	D. 6	Dis		- de 1 m	ND		0,08			HANDER FOR
77	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	+ de 1 m	ND		0,19	0		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
N	ombre t	otal d'unités de diagn	ostic	7 No	nbre d'unit	tés de cla	155e 3	0	% de c	lasse 3	0,00

۷°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
В	Α	Bati Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	AUPNARIO SINIVIS ELISINYS S	0,16	0	
9	^	Dati Forte	Bois	reintale	+ de 1 m	ND		0,46	•	
90	А	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,2	0	
1	^	IVIGI	Flatte	reintale	+ de 1 m	ND		0,43	١	
86	Α	Porte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,21	0	
37	^	rone	Bois	Felliture	+ de 1 m	ND		0,32	•	
92	В	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,48	0	
93		IVIGI	Flatte	reillule	+ de 1 m	ND		0,09	U	
78	С	Embrasure Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
'9		Emorasure Emorasure	rate	Pelliture	+ de 1 m	ND		0,39	U	
0	С	Dormant et Fenêtre ouvrant	Bois	Pointuro	- de 1 m	ND		0,1		
B1	C	extérieurs	Bois	Peinture	+ de 1 m	ND		0,7	0	

17001 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

9/14

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
82		Dormant et	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,09	0		
83	С	Fenêtre ouvrant intérieurs	BOIS	Peinture	+ de 1 m	ND		0,12			
84	С	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,66	0		
85		renetre voiets	BOIS	remuie	+ de 1 m	ND		0,45			
94	С	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,19	- 0		
95		ividi	riatio	remare	+ de 1 m	ND		0,68		en engalea e e e e e	
96	- D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,08	0		
97	1 0	iviui	Patie	reintare	+ de 1 m	ND		0,11			
98	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
99	Platond	riaionu	rialie	Failure	+ de 1 m	ND		0,56	, and the second		se a ca vallectura
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint	
N	lombre t	otal d'unités de diagr	ostic	12 No	mbre d'unit	és de cla	asse 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtem appare		Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Ciment	Non pei	nt					Non peint	
	В	Mur	Ciment	Non pei	nt					Non peint	
00	- Action to		Maria	Dist	- de 1 m	ND		0,1	0		
01	С	Garde-corps	Métal	Peintur	+ de 1 m	ND		0,1] "		
	С	Mur	Ciment	Non pei	nt					Non peint	
	D	Mur	Ciment	Non pei	nt					Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic			ostic	5	Nombre d'unit	tés de cl	asse 3	0	% de c	lasse 3 0,00	

LEGENDE				
Localisation	HG: en Haut à Gauche	HC: en Haut au Centre	HD: en Haut à Droite	
	MG : au Milieu à Gauche	C: au Centre	MD : au Milieu à Droite	
	BG: en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite	
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non vi	sible	
Nature des degradations	EU : Etat d'usage	D : Dégrade	é	

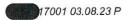
7 COMMENTAIRES

Néant

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		⊠′

10/14



Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX



Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Ø
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Ø
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité		Ø
Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé		

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : 🗖 Oui 🗹 Non

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

17001 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

11/14

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent

17001 03.08.23 P

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

Agence Diagnostic Immobilier

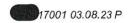
20 rue du chicot - 63600 AMBERT

04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX





P

Agence Diagnostic Immobilier

13/14

Enr487@ LE CERTIFICAT VO11 du 10-01-2022

14/14



PLOMB DANS LES CANALISATIONS

Absence de parties visibles de canalisations intérieures en plomb de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Lors de la visite réalisée dans le cadre du constat de risque d'exposition au plomb, il a été constaté la présence de canalisation en plomb pour la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine dans les locaux objets du constat.

L'eau produite par le responsable de la distribution ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée lorsqu'elle a transité

dans des canalisations en plomb.

Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau. De plus, les caractéristiques physicochimiques de l'eau (notamment lorsque les eaux sont peu minéralisées et corrosives) dans les réseaux de distribution publics ou privés dans certaines communes du département de la Loire accroissent le risque de dissolution du plomb dans l'eau.

Effets du plomb sur la santé

L'ingestion de plomb est toxique, notamment lorsque les doses sont supérieures à celles définies par les normes en vigueur. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Limites de qualité réglementaires dans l'eau du robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité dans l'eau est fixée à 25 µg/l et sera de 10 µg/l à partir du 25 décembre 2013.

Vous pouvez contrôler la teneur en plomb de l'eau de consommation en faisant effectuer une analyse par un laboratoire agrée par le ministère de la santé. Dans la Loire, il s'agit :

Du laboratoire municipal de St Etienne 2 rue Chanoine Ploton 42000 SAINT ETIENNE Tél: 04 77 92 26 00

Du laboratoire CARSO – santé environnement et hygiène de Lyon 321 avenue Jean Jaurès 69362 LYON CEDEX 07 Tél : 04 72 76 16 16

16 16

Changement des canalisations en plomb du réseau intérieur privé de distribution d'eau

- En 2013, la limite de qualité de 10 μg/l ne pourra être respectée que si l'eau ne transite pas dans des canalisations en plomb. Un remplacement par des canalisations en matériau agréé au contact de l'eau potable sera nécessaire.
- Avant 2013, le remplacement des canalisations en plomb des réseaux intérieurs privés est recommandé dès lors que l'eau est corrosive, notamment pour les eaux peu minéralisées, en l'absence d'un traitement de reminéralisation ou de neutralisation de l'eau. Ce remplacement doit être effectué dans les meilleurs délais, si des analyses de plomb dans un échantillon d'eau prélevé en cours de journée (prélèvement réalisé dans les conditions définies par l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2003 du Ministère de la Santé) relatif aux conditions d'échantillonnage pour mesurer le plomb révèlent une concentration supérieure à 25 µg/l. Les recommandations générales de consommation doivent être particulièrement suivies jusqu'à ce que les canalisations soient remplacées.
- Les collectivités responsables de la distribution ont en charge le changement des branchements publics en plomb qui sont encore en place et le traitement de reminéralisation des eaux qui le nécessitent.

Recommandations générales de consommation

Afin de limiter l'accumulation du plomb dans l'organisme, il est donc conseillé lorsque l'eau a stagné dans des canalisations en plomb (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de **n'utiliser l'eau froide du robinet** pour la boisson ou la préparation des aliments, **qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement.** Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation.

17001 03.08.23 P

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

5.69.39 SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2342E2635511N établi le: 04/08/2023 valable jusqu'au: 03/08/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



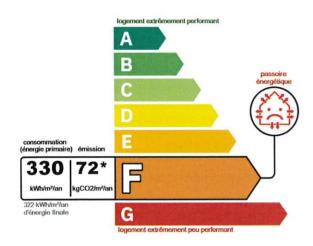
adresse: 2 impasse Jean Mermoz, 42800 RIVE-DE-GIER / étage: 1er - N° lot: 8

type de bien : Appartement année de construction : 1949 surface habitable: 36,2 m²

propriétaire : adresse:

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 2617 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 13559 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 888 € et 1 202 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE

diagnostiqueur:

Laurent MICHAUD

tel: 04.77.46.69.39

email: contact@agence-diagnostic-immobilier.com

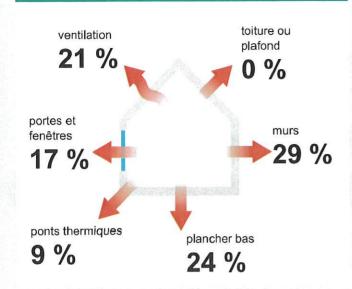
nº de certification : 146

organisme de certification : LA CERTIFICATION DE

PERSONNES

À l'attention du propriétaire du hien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Réglement général sur la protection des données (RGPD). l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de precédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effecement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous cristacter à l'adresse meil indiquée à la page « Constacts » de l'Observatoire DPE

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduit

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie frais annuels d'énergie consommation d'énergie répartition des dépenses usage (fourchette d'estimation*) (en kWh énergie primaire) 9582 (9582 éf) chauffage gaz naturel Entre 695€ et 941€ eau chaude 16% gaz naturel 1882 (1882 éf) Entre 137€ et 185€ sanitaire refroidissement éclairage 155 (67 éf) Entre 17€ et 23€ électrique auxiliaires électrique 362 (158 éf) Entre 39€ et 53€ Entre 888€ et 1 202€ par Pour rester dans cette fourchette 11 981 kWh énergie totale pour les (11 689 kWh é.f.) usages recensés d'estimation, voir les

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 83,511 par jour.

é.f. → énergie finale

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -15,5% sur votre facture soit -127 par an astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.

recommandations d'usage ci-dessous

Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été ightarrow 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée \rightarrow 83,511 /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement

(1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40 l.

341 consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -21% sur votre facture soit -33 €

nar an

astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

^{*} Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue	d'ensemble du lo	gement	
		description	isolation
Δ	murs	Mur 3 Nord Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Circulations communes, non isolé Mur 2 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé Mur 1 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante
	plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Local non chauffé, isolation inconnue	insuffisante
^	toiture / plafond	Pas de plafond déperditif	
û	portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical avec Fermeture Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

vue a ensemble des equipements					
		description			
	chauffage	Chaudière classique Gaz naturel installation en 1990, individuel sur Radiateur			
4	eau chaude sanitaire	Chaudière classique Gaz naturel installation en 1990, individuel, production instantanée. Réseau non bouclé.			
4	ventilation	Ventilation naturelle par conduit			
	pilotage	Chaudière classique : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence			

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 0 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

			13			
1			7		١	
		G	п			
E			B			
A			d.		y	
	٧.			7		
			_			

Les travaux essentiels montant estimé : 2725 à 6544 €

	lot	description	performance recommandée
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur): Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\Box	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m ² .K/W
û	portes et fenêtres	Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2 W/(m2.K) • Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.	
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif: Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K

	lot	description	performance recommandée
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur): Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima: R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
\triangle	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus Ioin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
Δ	plancher bas	Isolation du plancher bas en sous face : Isolation du plancher bas en sous face Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter	R = 4.5 m ² .K/W
û	portes et fenêtres	Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 2 W/(m2.K) • Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.	
a	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	chauffage	PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau	

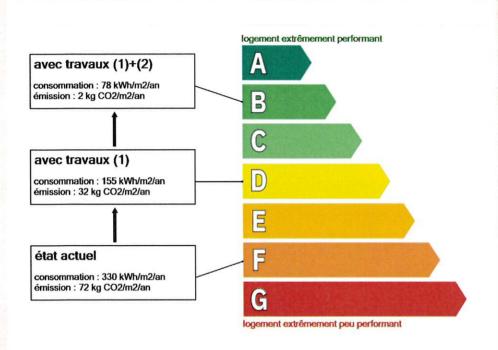
Commentaire:

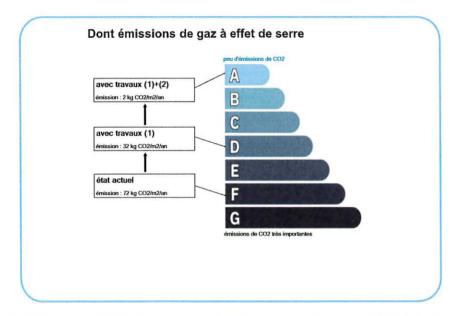
Travaux à envisager:

Simulation N°2 afin d'emmener ce logement en zone de performance (A ou B) recherchée.

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LA CERTIFICATION DE PERSONNES , 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD

Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 2021 4.1.1

Référence du DPE : 2342E2635511N

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : AC-451

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : **03/08/2023** Numéro d'immatriculation de la copropriété: Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

S
·O
4
and the same
G
·O
·(1)

D

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			42 - Loire
Altitude	*	donnée en ligne	240
Type de bien	Q	observée ou mesurée	Appartement
Année de construction	~	valeur estimée	1949
Surface habitable du logement	Q	observée ou mesurée	36,2
Nombre de niveaux du logement	P	observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	P	observée ou mesurée	2,8

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée	
	Surface	P	observée ou mesurée	7 m²	
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau a inconnu	
	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	50 cm	
Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Non	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non	
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Lourde	
	Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	Q	observée ou mesurée	10,96 m²	
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau inconnu	
	Epaisseur mur	D	observée ou mesurée	50 cm	
Mur 2	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non	
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde	
	Doublage	Q	observée ou mesurée	absence de doublage	
	Surface	Q	observée ou mesurée	15,77 m²	
Mur 3	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau inconnu	

inconnu

DPE / ANNEXES p.8

Fiche technique du logement (suite)

	Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	P	observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	0	observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	P	observée ou mesurée	18 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	2,9 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	P	observée ou mesurée	Non
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	P	observée ou mesurée	36,2 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	P	observée ou mesurée	36,2 m²
	Type de plancher bas	Q	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
Plancher 1	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Sous-sols (Autres dépendances)
	Surface Aiu	P	observée ou mesurée	36,2 m²
	Surface Aue	Q	observée ou mesurée	17,4 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	۵	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	Q	observée ou mesurée	5,28 m²
	Type de vitrage	Q	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	Q	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	Q	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	Q	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 1	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	٥	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	Q	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	Q	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	Q	observée ou mesurée	Bois
Dowler d	Type de porte	P	observée ou mesurée	Opaque pleine
Porte 1	Surface	ρ	observée ou mesurée	2,15 m²
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
Linéaire Mur 1	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	2,5 m

DPE / ANNEXES p.9

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	TALL SECTION OF THE PROPERTY O	origin	ie de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 2	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	pont thermique $ ho$ observée ou mesurée		5,8 m
Linéaire Mur 3	Type de pont thermique	٥	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	6,4 m
Linéaire Mur 1	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 2	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	5,8 m
Linéaire Mur 3	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	6,4 m
	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	11,8 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	5,3 m
Linéaire Porte 1 Mur 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Q	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	doiniee d'entrée	Type d'installation de chauffage	P	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
			2	observée ou mesurée	
		Type générateur			Chaudière classique
		Surface chauffée	٥	observée ou mesurée	36,2 m²
		Année d'installation	2	observée ou mesurée	1990
		Energie utilisée	Q	observée ou mesurée	Gaz
		Présence d'une ventouse	۵	observée ou mesurée	Non
		Pn	Q	observée ou mesurée	24 kW
		Présence d'une veilleuse	Q	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	P	observée ou mesurée	Radiateur
ts	Chaudière classique	Surface chauffée par émetteur	ρ	observée ou mesurée	36,2 m²
Jen		Type de chauffage	Q	observée ou mesurée	Central
équipements		Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Absent
E		Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
éo		Type générateur	Q	observée ou mesurée	Chaudière classique
		Type production ECS	P	observée ou mesurée	Individuel
		Isolation du réseau de distribution	Q	observée ou mesurée	Non
		Bouclage / Traçage	Q	observée ou mesurée	Réseau non bouclé
		Pièces alimentées contiguës	Q	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	P	observée ou mesurée	Oui
		Type de ventilation	P	observée ou mesurée	Ventilation naturelle par conduit
The second secon	Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1949
	* CHUIAUUH	Plusieurs façades exposées	Q	observée ou mesurée	Non
		Menuiseries avec joints	P	observée ou mesurée	Non



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ; Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 aout 2010, définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

	et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible
A DESIGNATION DU OU DES BATIM	ENTS
● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment :	 Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 2 impasse Jean Mermoz 42800 RIVE-DE-GIER Escalier : Bâtiment :
Nature du GN gaz distribué : GPL Air propané ou butané Distributeur de gaz : GrDF Installation alimentée en gaz : OUI NON Rapport n° : JCM 17001 03.08.23 GAZ	N° de logement : A droite sur rue Etage : 1er Numéro de Lot : 8 Réf. Cadastrale : AC - 451 Date du Permis de construire :
B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE	E
Désignation du propriétaire de l'installation intérnom : Prénom : Adresse : Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Hu Nom / Prénom Adresse : 17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE	ussier
Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : SCI JCM Prénom : Adresse : chez Monsieur GAUDIN Gérald 14 rue Max Dormoy 42800 RIVE-DE-GIER Téléphone :	□ Numéro de point de livraison gaz Ou □ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou □ A défaut le numéro de compteur Numéro : Compteur déposé
C DESIGNATION DE L'OPERATEUR	DE DIAGNOSTIC
● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : MICHAUD Laurent Raison sociale et nom de l'entreprise : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Adresse : 2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE N° Siret : 495298192	Désignation de la compagnie d'assurance Nom : ALLIANZ N° de police : Z086823482 Date de validité : 31/03/2024
Le présent rapport est établi par une personne dont les LA CERTIFICATION DE PERSONNES 7b rue de Champagne 25300 HOUTAUD le 04/12/2022 N° de certification : 146 Norme méthodologique ou spécification technique utilise	

17001 03.08.23 GAZ

Agence Diagnostic Immobilier

1/6

20 rue du chicot - 63600 AMBERT 2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39 SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482 ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX

2/6



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres	appareils		Observations	
Genre (1)	Type (2)	Taux de	Taux de Anomalie	
Marque	Puissance (kW)	co	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque apparei	
Modèle	Localisation	(ppm)	concerné	
Chauffage	Etanche	Etanche	Anomalie(s): 8a1	
	Cuisine			

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
A.R.	Appareil Raccordé
D.E.M	Dispositif d'Extraction Mécanique
CENR	Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° ⁽³⁾	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
		Risques E	ncourus	
			Cuisine	
8a1	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil est absent	Appareil 1 (Chauffage)	

L'absence d'OCA ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil).

Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion.

Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée

Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle n'est raccordée à aucun appareil.

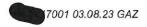
LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTROLES ET MOTIFS, ET IDENTIFICATION DES POINTS DE CONTROLES N'AYANT PAS PU ETRE REALISES

Liste des bâtiments et parties de bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs

Néant



Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482



Liste des points de contrôles n'ayant pu être réalisés
Néant
C CONOTATATIONS DIVERGES
G CONSTATATIONS DIVERSES
Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
Le conduit de raccordement n'est pas visitable
☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
Le contrôle apparent de l'étanchéité de l'installation n'a pas été réalisé par lecture de débit mais certains raccords ont été vérifiés à l'aide d'un produit moussant.
Absence de gaz et l'installation est obsolète, la chaudière semble HS mais les contrôles ne sont pas possibles.
CONCLUSION
H CONCLUSION
L'installation ne comporte aucune anomalie.
L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées ultérieurement.
L'installation comporte des anomalies de type (A2) qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
L'installation comporte des anomalies de type qui devront être réparées <u>avant remise en service</u> .
Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.
L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz
EN CAS DE DGI : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
 Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes : Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.
J EN CAS D'ANOMALIE 32c : ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC
☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

7001 03.08.23 GAZ

Agence Diagnostic Immobilier



SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : 03/08/2023

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Allée du Moulin St Paul 42480 LA FOURTOUSE FOI 04 27 48 69 39 GS 415 298 192 • APR 7180 B

Fait à LA FOUILLOUSE le 04/08/2023 Rapport n°: 17001 03.08.23 GAZ Date de fin de validité : 03/08/2026

Nom / Prénom du responsable : MICHAUD Laurent Nom / Prénom de l'opérateur : MICHAUD Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

17001 03.08.23 GAZ

Agence Diagnostic Immobilier



ANNEXE - PHOTOS

Point de contrôle N° 8a1

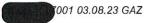


Description:

Au moins un organe de coupure d'appareil est absent

6/6





Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT



Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante – Exposition au Plomb – Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique – Diagnostics Gaz et Electrique – ERP - Accessibilité Handicapés

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : LOIRE

Commune: RIVE-DE-GIER (42800)
Adresse: 2 impasse Jean Mermoz

Lieu-dit / immeuble :

Réf, Cadastrale: AC - 451

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage : 1er
Porte :A droite sur rue

N° de Lot : 8

Type d'immeuble : Appartement

Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Année de l'installation :

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: 17001 03.08.23 ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et

leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : AURALAW Huissiers de Justice Associés

Tél.: / 04 77 32 52 01 Email: contact@auralaw.fr

Adresse: 17 A Rue de la Presse 42000 SAINT-ÉTIENNE

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser) M Huissier

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

SCI JCM 14 rue Max Dormoy 42800 RIVE-DE-GIER

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom : MICHAUD Prénom : Laurent

Nom et raison sociale de l'entreprise : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Adresse : 2 Allée du Moulin Saint-Paul

42480 LA FOUILLOUSE

N° Siret: 495298192

Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ** N° de police : **Z086823482** date de validité : **31/03/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LA CERTIFICATION DE

PERSONNES, le 04/12/2022, jusqu'au 16/12/2023

N° de certification : 146

7001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

1/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

04.77.46.69.39 SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

2/12



RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.1.3 b)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.		AGCP ne se trouve pas a l 'intérieure du logement

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	Séjour	Prise de courant sans broche de terre non reliés a la terre , prise deux pôles
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	Cuisine	Prise de courant avec broche de terre non reliés a la terre

17001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.
04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX



3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	Entrée	fusibles à broches

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

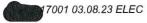
N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	Salle d'eau/WC

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Jonction sous tension (risque de contact direct)
B.7.3 b)	L'isolant d'au moins un CONDUCTEUR est dégradé.		Matériel électrique détériorés isolant manquant
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Jonction sous tension (risque de contact direct)
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.		conducteur sous tension (risque de contact direct)

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.		Matériel vétuste (Fusibles, interrupteurs)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une		Conducteur actif ou alimentation d ' un ou de



2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT



N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
	plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.		plusieurs circuit non protégés mécaniquement

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2) Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.	

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 a)	Présence (y compris annexe à usage d'habitation).	En parties communes
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	En parties communes
B.1.3 i)	Tableau, armoire, placard ou gaine accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil.	En parties communes
B.3.3.1 e)	Alors qu'une étiquette mentionne l'absence de PRISE DE TERRE dans l'immeuble collectif, l'ensemble de l'installation est protégé par au moins un dispositif différentiel 30 mA et il existe une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire en cuisine.	En parties communes
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la	En parties communes

4/12

7001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39	20 rue du chicot – 63600 AMBERT	
SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482		
ETHIQUE – REACTIVITE – QUALITE - PRIX		



N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
	LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms).	
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	En parties communes
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	En parties communes
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Eclairages en place
B.11 a3)	Aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
 - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» :
 - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
 - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;
 - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
 - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
 - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
 - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible »
 - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
 - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
 - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
 - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;



2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT

6/12



EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution,

Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

17001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot – 63600 AMBERT



Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES **ET JUSTIFICATION:**

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 03/08/2023 Date de fin de validité: 03/08/2026

Etat rédigé à LA FOUILLOUSE Le 04/08/2023

Nom: MICHAUD Prénom: Laurent

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER Allée du Moulin St Paul

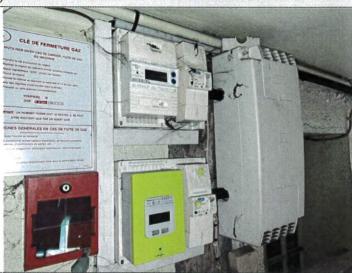
42480 LA FOURTOUS

17001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

ANNEXE 1 - PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.1.3 b)



<u>Description</u> :	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.
Observation(s)	AGCP ne se trouve pas a l'interieure du logement
Localisation :	

Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



<u>Description :</u>	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.
Observation(s)	Prise de courant sans broche de terre non reliés a la terre , prise deux poles
Localisation :	Séjour

Agence Diagnostic Immobilier

8/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél.

04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482

ETHIQUE - REACTIVITE - QUALITE - PRIX

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Point de contrôle N° B.3.3.6 a2)



<u>Description</u> :	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.			
Observation(s)	Prise de courant avec broche de terre non reliés a la terre			
<u>Localisation</u> :	Cuisine			

Point de contrôle N° B.4.3 b)



<u>Description</u> : Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tab broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	
Observation(s)	fusibles à broches
Localisation :	Entrée

Agence Diagnostic Immobilier

Point de contrôle N° B.5.3 a

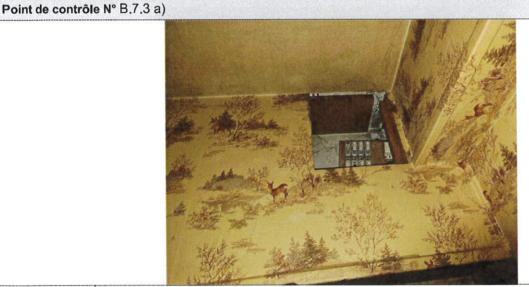


<u>Description :</u>
Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.

<u>Observation(s)</u>

Localisation:

Salle d'eau/WC



Description:	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
Observation(s)	Jonction sous tension (risque de contact direct)
Localisation :	

17001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot – 63600 AMBERT

10/12

2 Allée du Moulin Saint-Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04.77.46.69.39

SARL au capital de 7500€ euros - RCS de St Etienne 495 298 192 - APE : 7120 B - RCP ALLIANZ n°Z086823482



<u>Description</u>: L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) Jonction sous tension (risque de contact direct)

Localisation:

Point de contrôle N° B.7.3 e)



<u>Description :</u> L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s) conducteur sous tension (risque de contact direct)

Localisation:

11/12



17001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier





Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description</u> :	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
Observation(s)	Matériel vétuste (Fusibles, interupteurs)
Localisation :	

7001 03.08.23 ELEC

Agence Diagnostic Immobilier

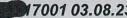


Rapport d'Expertise Immobilière

Amiante - Exposition au Plomb - Certificat de Superficie Diagnostic de Performance Energétique - Diagnostics Gaz et Electrique -ERP - Accessibilité Handicapés

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 17001 03.08.23



Autorisation ASN



Déclaration de détention/utilisation de sources radioactives scellées ou appareils en contenant 15/09/2020 10:49

Activité

Activité exercée

Activité exercée : Détention et utilisation

Autorisation existante

Existence d'une autorisation

Existence d'une autorisation : Oui

Une activité nucléaire concernant exclusivement la détection de plombs dans les peintures ?

Veuillez indiquer le nº SIGIS figurant sur votre autorisation: T420310

Veuillez indiquer la référence du courrier de votre autorisation : CODEP-LYO-2015-033910

Motif de la déclaration

Déclaration

Nature de la déclaration : Modification d'une précédente déclaration

Déclarant

<u>Déclarant (représentant de la personne morale ou personne physique responsable de l'activité nucléaire)</u>

Qualité : Représentant de la personne morale

Civilité : M Nom: MICHAUD Prénom : Laurent Téléphone: 0611270328

Courriel du déclarant : contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Fonction : Gérant

Établissement

Dénomination ou raison sociale : AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Page 1 sur 3

1 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier



Statut juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

Nº SIRET: 49529819200016

Adresse : ALLÉE DU MOULIN SAINT PAUL

Code postal: 42480 Ville: Fouillouse

Téléphone: 0477466939

Courriel pour tous les échanges liés aux téléservices : contact@agence-diagnostic-immobilie

Chef d'établissement

Civilité : M. Nom : MICHAUD Prénom : Laurent

Courriel: contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Utilisation des appareils

Activité

Type d'activité : Utilisation de sources scellées à des fins industrielles ou scientifiques

Catégorie (utilisation principale) : Détection de plomb dans les peintures

Radionucléide	Activité maximale détenue en MBq	Activité maximale utilisée en MBq	Nb total de sources	Dont mobiles
109Cd	2960	2960	1	1

L'activité nucléaire inclut-elle une activité de transport? : Oui

Local et service de détention ou d'utilisation au sein de l'établissement déclaré en page 4. Si l'établissement est différent, merci de faire une déclaration distincte. Bureau

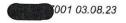
Organisation de la radioprotection

Conseiller en radioprotection 1

Civilité : M. Nom: MICHAUD Prénom : Laurent

Téléphone: 0611270328

Page 2 sur 3





Courriel: contact@agence-diagnostic-immobilier.com

Statut : Interne

Finalisation de la déclaration

Finalisation de la déclaration

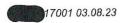
Dans le cas d'une source de rayonnements ionisants mobile, le responsable de l'activité nucléaire tient à la disposition de l'Autorité de sûreté nucléaire la liste des lieux où la source mobile est utilisée.

Le déclarant tient en permanence à disposition des autorités compétentes et des organismes agréés chargés des contrôles de radioprotection ou de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire les justificatifs attestant de l'exactitude des informations de sa déclaration.

Le déclarant confirme que les prescriptions générales imposées pour que l'exercice de ses activités relève du régime de la déclaration sont respectées.

Détenez-vous d'autres sources inférieures aux seuils? : Non

Page 3 sur 3



Agence Diagnostic Immobilier



Certificat de compétence Amiante avec mention



CARTE DE CERTIFIÉ

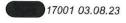
NUMERO ODI/AMM/11095999

VALABLE DU 30/06/2022 AU 30/06/2029

LAURENT MICHAUD

CERTIFICATION

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS -AMIANTE MENTION



Agence Diagnostic Immobilier



Certifications DPE, ÉLECTRICITÉ, GAZ, PLOMB



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°146

Monsieur MICHAUD Laurent

DPE individuel

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Diagnostic de performances énergétiques

Date d'effet : 04/12/2022 : - Date d'expiration : 03/12/2029

Electricité

Selon arrêté du 08 juillet 2008

Etat de l'installation intérieure électricité

Date d'effet : 17/12/2018 : - Date d'expiration : 16/12/2023

Gaz

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 04/12/2022 : - Date d'expiration : 03/12/2029

Date & circle of superior

Plomb sans mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 04/12/2022 : - Date d'expiration : 03/12/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit, Edité le 05/12/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président. 1/4

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp certification.fr Site : www : lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 809.14919800024 RCS BORDEAUX Code APE :7022 Z
Enri487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022



Accréditation N° 4-0590 Portée disponible sur www.cofrac.fr

17001 03.08.23

Agence Diagnostic Immobilier

20 rue du chicot - 63600 AMBERT



Attestation sur l'honneur

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné \mathcal{M}^A \mathcal{M}^A \mathcal{M}^A \mathcal{M}^A \mathcal{M}^A . atteste sur l'honneur être en situation régullère au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

l'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R.271-3 du même code, J'atteste n'avoir aucun ilen de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mol, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesqueis ii m'est demandé d'établir des états, constats, et/ou diagnostic du Dossier de Diagnostic Technique.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification et mon attestation d'assurance.

W Hicking

Sarl AGENCE DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Allée du Moulin St Paul 42480 LA FOUILLOUSE Tél. 04 77 46 69 39 RCS 495 298 192 - APE 7120 B

